

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération SCOT n° 2016-05 du Comité syndical du Jeudi 10 Novembre 2016  
~~~~~

**PARTENARIAT 2016-2017 AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY  
PORTANT SUR DES TRAVAUX SUR LA « DIVISION PARCELLAIRE »**

L'an deux mil seize le dix novembre à quinze heures trente, le Comité Syndical SCOT du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – Parc d'activité le Calmacé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 octobre 2016.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Patrick LAMBOLEZ, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Valérie ROUVEIROL
Invités : 21 ; Quorum : 12 ; Présents ou représentés : 16	

D'une part, la Charte du Pays Cœur d'Hérault insiste sur les enjeux d'aménagement du territoire et de l'urbanisme et par conséquent ceux de l'habitat. Engagé dans son Schéma de Cohérence Territoriale, le SYDEL est attentif aux questions locales de développements urbains, notamment les questions relatives à la densification des enveloppes urbaines existantes.

D'autre part, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault a établi un partenariat avec les responsables du master « Gestion des territoires ruraux, aménagement et développement local » de l'université Paul Valéry et propose un cadre d'études depuis 3 ans, aux étudiants de master 2, afin de réaliser des travaux de groupe.

*Ainsi, il est proposé de poursuivre ce partenariat pour l'année universitaire qui démarre.*

Cette année, la mission confiée aux étudiants vise à construire une méthodologie d'analyse et d'observation de la division parcellaire et des modèles de densification, que l'on constate dans les divers documents d'urbanisme communaux en révision ou en élaboration, ainsi que dans des échanges liés aux Programmes Locaux de l'Habitat. En effet, il est important de prendre la mesure de ces pratiques qui tendent à se développer dans des contextes territoriaux contraints, liés principalement au coût du foncier. De nombreuses questions sont sous jacentes : accessibilité des terrains, connexion aux réseaux, sécurisation des déplacements, paysage ... De plus, l'identification des potentiels de densification devient une obligation réglementaire dans les PLU, afin de limiter les extensions urbaines et villageoises.

Dans le cadre et à l'échelle du SCOT, une réflexion globale sur ce sujet et l'apport de connaissances et de méthodologies est d'intérêt pour l'ensemble du territoire. Le SCOT, en cours de réalisation, pourra ainsi prendre en compte des éléments d'analyse locaux et territorialisés. L'annexe jointe à ce rapport décrit plus précisément la mission.



Dès lors, cette mission de 4,5 mois, sera réalisée par un groupe de 6 étudiants en Master 2, basés à Montpellier. La restitution de ce travail se fera sous la forme d'un diagnostic consultable, de données téléchargeables et d'une présentation orale par les étudiants (24 février 2017). Le coût de cette mission est de 1 750 € TTC.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver la mission,
- ✓ D'approuver le montant de la mission,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 15 novembre 2016  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 15 novembre 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

Publiée le 15 novembre 2016

Transmise le 15 novembre 2016

